



Compte rendu Comité technique ministériel

2 juin 2020

La réunion du comité technique ministériel du 2 juin 2020, est présidée par Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère.

L'Alliance du Trèfle est représentée par Valérie Boyé et Annick Pinard.

Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Dialogue social

Sophie Delaporte rappelle que depuis le 17 mars l'administration a organisé 6 réunions en format CTM, 2 CTM formels, ainsi que des réunions bimensuelles du CHSCT ministériel, ce qui témoigne d'un dialogue social dense.

Suite au boycott du CHSCTM du 27 mai, le prochain CHSCTM est prévu le 10 juin.

Projet de filialisation à l'ONF

Les travaux en cours sur l'organisation de l'ONF (filialisation) correspondent à une commande du gouvernement, conformément aux grandes orientations présentées en juin 2019, suite à la parution du rapport interministériel. La Secrétaire générale considère qu'il est normal que l'ONF travaille pour éclairer le gouvernement sur une commande passée, et propose des scénarios.

Le contrat d'objectif et de performance va être renouvelé ; les chantiers du plan stratégique avancent donc car l'établissement doit rapidement éclairer sa trajectoire pour la suite. L'ONF a continué à travailler dans le cadre de son plan de continuité, tout en assurant au maximum les activités pour qu'au moment du redémarrage de l'activité économique, il y ait le moins de retard possible, et pour reprendre les chantiers structurants. C'est dans ce cadre que s'inscrit la commande de l'ONF.

Prime exceptionnelle Covid-19

Sophie Delaporte indique qu'une première commande du gouvernement, avant la parution du décret, prévoyait le versement de cette prime sur la paie de juin, d'où une première sollicitation des structures dans l'urgence, qui a fait ressortir des disparités.



Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 prévoit l'attribution de la prime exceptionnelle aux agents en cas de surcroît de travail significatif et de sujétions exceptionnelles. La simple activité dans le cadre du plan de continuité d'activité n'est pas retenue.

Une réflexion conduit à une doctrine interministérielle que chaque ministère doit décliner. Chaque ministère disposera d'une enveloppe, non connue à ce stade pour le MAA.

Le calendrier a été détendu (versement de la prime sur la paie d'août) ce qui va permettre une approche harmonisée. Le décret prévoit des montants différents (330€, 660€ et 1000€).

Des échanges avec les DRAAF doivent permettre de retravailler sur la base des premiers retours. Une liste définitive avec des montants modulés doit être fournie au plus tard le 10-15 juillet pour un versement sur la paie d'août.

Organisation du travail- Télétravail

Un des sujets prioritaires à retenir de la crise Covid-19 est qu'elle va amener une réflexion sur le télétravail qui va s'inscrire dans le temps.

En effet, le télétravail a pu être mis en place dans des situations où il n'aurait pas été privilégié avant la crise. Une nouvelle doctrine et de nouvelles modalités de télétravail vont émerger. Il faudra repenser certains métiers (assistantes). Même s'il y aura sans doute plus de demandes de télétravail, que ce soit en nombre d'agents et en quotité pour chaque agent, la réflexion doit porter sur l'efficacité individuelle (diminution du temps de trajet) mais surtout sur l'efficacité collective d'une communauté de travail avec des gens qui se côtoient.

Des cadres supérieurs sont épuisés aujourd'hui car ils ont dû prendre à leur compte le travail de certains agents et le management à distance.

Le retour progressif à des conditions « normales » n'est pas prévu avant septembre.

Aujourd'hui chaque responsable de service doit toiser le besoin en présentiel. Le MAA souhaite la poursuite de l'équipement des agents (stations fixes) avec des commandes d'ordinateurs bloquées suite à l'afflux de demandes.

Un groupe de travail se réunira à l'automne.

Feuille de route sociale

Les prochains groupes de travail porteront sur la rupture conventionnelle (juin) et le projet de baromètre social.

Un retour d'expérience sur la première campagne de mobilité avec la nouvelle procédure sera organisé à la rentrée.

Une réflexion sur les modalités de concertation sous forme dématérialisée sera menée.

Intervention d'Isabelle Chmitelin - DGER

Isabelle Chmitelin, directrice générale de l'enseignement et de la recherche, indique que toutes les décisions du ministère reposent sur cinq principes : santé et sécurité des personnels et des apprenants, cohérence avec le Ministère de l'Education nationale, spécificités de l'enseignement agricole, dialogue social à tous les niveaux et subsidiarité dans les établissements.



Le reporting des DRAAF sur la reprise montre que tous les plans de reprise ont été adoptés. Une note de service est publiée pour la deuxième phase.

Des médecins ont été contactés par tous les responsables d'établissements pour l'internat (médecin de prévention, ou à défaut médecin libéral).

Les stages ont été remis en place avec des avenants pour les conventions de stage.

Le gel de la dotation globale horaire (DGH) s'inscrit dans le schéma d'emploi qui s'impose au MAA. Il n'y a aucun lien entre l'épidémie de Covid-19 et la baisse de DGH.

Un volume d'heures supplémentaires a été mis en place pour gérer la crise Covid-19.

Pour une augmentation du nombre des enseignants, il faut une augmentation des effectifs d'apprenants dans les établissements.

Une enquête est en cours auprès des DRAAF-DAAF avec le CGAAER pour identifier les établissements en situation financière difficile en raison de surcoûts liés à l'épidémie Covid-19 mais aussi de moindres rentrées d'argent (formation adultes, interventions payantes, exploitation d'horticulture...).

Point sur les abattoirs : intervention de Loïc Evain et Fany Molin - DGAL

Loïc Evain, directeur adjoint de la DGAL, indique que le cadre d'action de la DGAL depuis le début de la crise est la protection des agents du service vétérinaire d'inspection (SVI), qui ne peut pas se dissocier de la protection des agents des opérateurs.

Les 245 abattoirs de boucherie et 153 abattoirs de volaille de tonnage important ont continué à travailler. Le SVI est constitué de 2100 inspecteurs soit 1650 ETP.

Le ministre a envoyé le 7 avril un courrier aux abatteurs avec copie aux préfets, accompagné d'un guide du ministère du travail et de la MSA pour adapter les conditions de travail au respect des gestes barrière.

Pour assurer la suppléance des agents, 446 agents réservistes ont été recensés, qui ont suivi un module de formation à distance pour une remise à niveau.

Un travail a été réalisé par la DGAL et les ISST pour mettre en place des mesures de distanciation et un renforcement de l'hygiène et de la désinfection, sur la chaîne, mais aussi les vestiaires et les lieux de convivialité.

Les masques étaient livrés dans tous les établissements fin avril.

De nombreuses fiches et documents d'information sont publiés et la FAQ est mise à jour régulièrement.

Loïc Evain reconnaît qu'il y a eu des situations problématiques qui ont été gérées.

Depuis le 11 mai, plusieurs cas de contamination ont été recensés chez les opérateurs. Suite à ce constat, un travail a été réalisé avec le Ministère du Travail et la direction générale de la santé pour définir une doctrine de gestion de ces cas, qui a été adoptée le 28 mai.

Le dépistage systématique n'a pas été retenu, mais seulement dans les unités concernées avec un isolement systématique des cas contact.

Cette doctrine permet une harmonisation de la gestion des cas entre les régions, ce qui n'a pas été le cas jusque là.

Fany Molin, sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments, présente la synthèse des deux enquêtes (la première le 20 avril, la seconde début mai) sous la forme d'un questionnaire envoyé aux DD(CS)PP via les DRAAF.



Pour la première enquête, 27 DDI avaient demandé à être accompagnées individuellement par la DGAL et les problèmes ont été levés.

Pour la seconde enquête, 79 départements ont répondu (sur 93) et 80 % ont indiqué ne pas avoir de problème d'effectifs. Pour les 20 % avec difficultés, il a été fait appel aux réservistes.

12 DDI ont demandé un accompagnement, qui a été réalisé par le bureau des établissements d'abattage et de découpe (BEAD) avec un point tous les 2 jours par les DRAAF.

En matière de distanciation, les conditions se sont maintenues ou améliorées dans 63 % des établissements. Elles restent insuffisantes dans certains et se sont dégradées dans 1 ou 2 établissements.

Il y a eu 40 cas de Covid-19 suspects ou confirmés parmi les agents des SVI lors de la première enquête et 3 suspects de plus lors de la seconde enquête.

Ont été recensés des problèmes sur la chaîne du côté des opérateurs, dans les locaux de vie, dans les bureaux du SVI qui sont souvent étroits, des croisements dans les couloirs.

La communication est difficile du fait du bruit, d'où l'élaboration de fiches qui ont été distribuées. Tous les SVI disposent de masques, mais 6 % des services ont été inquiets sur la quantité fournie. Les masques sont portés sur la chaîne, mais peu souvent dans les locaux ou lors de la circulation sur le site.

En ce qui concerne les visières, elles n'ont pas été reconnues comme pouvant se substituer aux masques par le Haut Conseil de la Santé Publique, mais comme compléments. Certaines DDI les jugent peu efficaces (buée).

Les bonnes pratiques sont diffusées par la Newsletter.

La préoccupation pour les DD(CS)PPI est désormais la priorisation des inspections (une instruction technique a été publiée le 19 mai) et le maintien des mesures de distanciation avec la cohabitation dans des locaux exigus.

Les DD(CS)PP font également remonter la fatigue des équipes.

Fany Molin présente ensuite la situation des clusters récents dits « abattoir » qui en fait ont tous été observés dans des ateliers de découpe.

- Essarts-en-Bocage (85): 21 cas Covid-19 confirmés chez les salariés de l'opérateur, 1 personne hospitalisée.

- Les Herbiers (85) : 11 cas confirmés dont un agent du SVI présentant des symptômes légers.

- Sablé-sur-Sarthe (72) : 5 cas confirmés sur deux sites différents sans lien identifié entre les deux sites.

- Bignan(56) : 4 dépistages positifs.

- Saint-Jacut-du-Mené (22) : 141 cas détectés dans l'atelier jambon.

- Fleury-les-Aubray(45) : 94 cas positifs.

Au total 276 cas ont été confirmés (dont 2 hospitalisations et aucun décès) dont 275 parmi les salariés des opérateurs et un agent du SVI.

Avis sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours

Présentation du projet

Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, précise que ce projet est la déclinaison du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires (CAP).

Il concerne la politique générale d'avancement et de promotion pour les corps relevant des filières technique, administrative et de formation-recherche. L'avancement et la promotion des corps d'enseignement et d'éducation fait l'objet d'un autre chapitre, qui sera examiné à l'automne 2020.

Trois groupes de travail se sont réunis, dont deux en mai, et les organisations syndicales ont fourni de nombreuses contributions. L'avis de la DGAFP a été sollicité.

Contrairement aux lignes directrices de gestion mobilités, le périmètre de ces lignes directrices de gestion porte sur les corps relevant du MAA et pas sur les agents employés par le MAA.

Pour le corps des IPEF, corps bi-ministériel, les lignes directrices de gestion ont été co-rédigées avec le MTES et seront examinées au CTM du MTES en juillet, ce qui entraînera un décalage de la campagne.

Pour les administrateurs civils, corps interministériel, la rédaction relève de la DGAFP.

Le MAA dit avoir fortement insisté sur l'aspect égalité des genres. Les lignes directrices de gestion prévoient explicitement la possibilité pour le service des ressources humaines de changer l'ordre de classement des responsables de structures.

Dans le plan d'action ministériel du MAA sur l'égalité professionnelle, qui doit être présenté d'ici à la fin de l'année, des objectifs et un calendrier seront définis pour le rattrapage des inégalités.

Discussion avec les organisations syndicales

L'Alliance du Trèfle demande que pour l'égalité professionnelle des objectifs clairs et détaillés soient fixés pour résorber le déséquilibre entre genres des promotions. Elle souhaite que la Haute fonctionnaire à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes se prononce sur le projet.

Les agents, ainsi que leur supérieur hiérarchique, doivent être systématiquement informés lorsqu'ils sont promouvables, ce qui permet en particulier d'aborder ce point lors de l'entretien professionnel. Une automatisation via Esteve devrait permettre à cette donnée d'être affichée systématiquement.

L'Alliance du Trèfle souhaite que pour les agents des corps du MAA employés dans d'autres structures, le MAA ne se contente pas de fournir des informations aux structures mais vérifie que l'information est bien passée aux agents concernés.

Elle demande que la liste des agents promouvables soit fournie chaque année aux organisations syndicales, ainsi que celle des agents promus avant publication.

Concernant l'automatisme des promotions pour les agents ayant accepté une affectation dans un secteur connaissant des difficultés de recrutement, Sophie Delaporte indique que la DGAFP ne veut pas que l'automatisme soit inscrit dans les lignes directrices de gestion, mais admet une « attention particulière » pour ces agents.

Elle propose de modifier la rédaction du premier paragraphe du point 3.3 comme suit « Un agent de catégorie A, qui a rejoint un poste connaissant des difficultés de recrutement et est proposé à un avancement ou à une promotion, fait l'objet d'une attention particulière et peut bénéficier d'un avancement ou d'une promotion prioritaire, dès lors qu'il s'engage à occuper le poste pendant une durée minimale. »

Pour l'équilibre entre les modes de promotion (liste d'aptitude ou examen professionnel), une analyse sera conduite corps par corps. L'idée étant de ne décourager aucune tranche d'âge.

Enfin il n'y a pas d'objection de la DGAFP pour communiquer aux organisations syndicales la liste des agents promouvables, mais l'administration ne peut pas se prononcer pour les corps des IPEF et des administrateurs civils qui ne dépendent pas que du MAA.

Pour la communication des listes d'agents promus, elle ne peut pas être inscrite dans les lignes directrices de gestion mais Sophie Delaporte s'engage à les communiquer aux organisations syndicales juste avant leur publication.

Vote

Sophie Delaporte propose aux organisations syndicales de se prononcer sur le projet de lignes directrices de gestion avec les deux modifications évoquées : rédaction du 3.3 et communication des listes des agents promouvables aux organisations syndicales représentatives du comité technique ministériel.

Le projet ainsi modifié reçoit 6 votes défavorables et 9 abstentions, dont celle de l'Alliance du Trèfle.

L'Alliance du Trèfle ne peut approuver des lignes directrices de gestion qui entérinent la fin de la compétence des CAP et l'absence de transparence dans le processus des avancements et des promotions.

Elle tient toutefois à souligner le travail de concertation réalisé par l'administration, et notamment les efforts pour la rédaction de ce projet, y compris lors de ce comité technique ministériel.

Information sur les conditions d'intégration des enseignants du lycée du Haillan

Sophie Delaporte indique que suite au comité technique du 29 avril restaient en suspens les conditions d'intégration de certains enseignants.

Le MAA a demandé la possibilité d'intégration des agents de 3ème catégorie dans les corps de PLPA et PCEA. Le Conseil d'État a validé l'approche du MAA, alors que la direction du budget y était opposée.

Le texte, validé par le guichet unique, est en cours de signature et sera publié en juin.

Réponses de l'administration aux questions diverses des organisations syndicales

➤ Nombre d'agents atteints de Covid-19

Pour l'administration centrale, les DRAAF-DAAF et l'enseignement agricole, 96 agents ont été atteints de Covid-19 (déclaratif). Il n'y a pas d'évolution depuis 2 semaines. 266 cas ont été recensés en DDI, sans répartition par ministère des agents. Pour les opérateurs, une trentaine de cas ont été recensés, dont un décès à l'IFCE en mars.

➤ Retour des agents en présentiel

Il n'y a pas de doctrine interministérielle liée aux modalités de transports ou au partage des bureaux. C'est au chef de service d'analyser le retour des agents en présentiel. Pour le secrétariat général, le retour en présentiel est plus rapide au SRH, moins au SSP et dépend des missions, avec un objectif de 50 % en moyenne fin juin (15 à 20% aujourd'hui). Ensuite s'ouvrira la période des congés. Il n'est donc pas prévu de présentiel à 100 % avant septembre. Il n'y a pas d'harmonisation entre les directions générales. Le taux de présentiel est beaucoup plus élevé en DDI. Au Ministère de l'Intérieur, 40 % des agents d'administration centrale sont en présentiel aujourd'hui.

➤ Adaptation des locaux aux normes sanitaires Covid-19

L'adaptation immédiate est le moindre nombre de personnes par bureau. Un renforcement du nettoyage et la mise à disposition de produits d'hygiène (lingettes, gel hydroalcoolique...) sont actés. Pour les établissements d'enseignement, la mise aux normes des locaux est du ressort des Conseils régionaux. Un dialogue local entre le DRAAF, autorité académique, et le Conseil régional doit permettre de résoudre les dysfonctionnements sur la base de constats précis.

➤ Fourniture de masques

Ce n'est pas à l'employeur de fournir des masques pour les transports en commun.

➤ Congés, RTT et ASA

Les ASA concernent les agents qui ne sont pas en situation de travail. Les ASA pour garde d'enfants seront maintenues si les enfants ne peuvent pas être accueillis par l'école, ou que l'école n'assure qu'un accueil partiel (justificatif). Pour les mois d'été, la doctrine interministérielle n'est pas définie. Le Premier ministre a annoncé l'ouverture des colonies de vacances, mais avec moins d'enfants accueillis.

➤ Agent vivant avec une personne vulnérable

Une doctrine interministérielle de la DGAFP est toujours en attente. Le ministère de l'Éducation nationale a défini la sienne. Le site Ameli de l'Assurance Maladie prévoit un dispositif pour les salariés. Dans l'attente, le MAA retient le même principe que l'Assurance Maladie : il faut une justification par un médecin du besoin d'isolement de l'agent pour protéger la personne vulnérable. L'agent retiré de la communauté de travail peut télétravailler. S'il ne le peut pas, il est en ASA. Si la doctrine interministérielle tarde trop, le MAA informera les agents de sa position.

➤ Retard sur les paies

Les paies d'avril et de mai ont été copiées sur la paie de mars. Un acompte a pu être versé aux contractuels. Les indemnités de l'enseignement agricole ont été versées sur la paie de mai. A partir de juin, la paie redevient « normale » avec un rattrapage du retard de gestion sur les mois de juin, juillet et août (primes travaux insalubres, heures de nuit...) sous réserve de remontées des informations en provenance des structures.

➤ **RIFSEEP TSMA et IAE**

La bascule sera effectuée en juillet et août.

La notification des primes 2019 aura lieu en même temps que la notification des primes 2020 (pour tous les corps), en fin d'année. La notification du groupe de fonction sera réalisée à ce moment. Si une correction est nécessaire, elle sera rétroactive.

La date à prendre en compte pour les recours sera la date de notification.

➤ **Indemnisation repas**

Le décret 2020-404 reste en vigueur jusqu'au 10 juillet (fin de l'état d'urgence sanitaire).

Attention car il ne s'applique que si une solution de restauration collective existait avant la période de confinement.

➤ **Forfait mobilité durable**

La note de service pour le MAA sera publiée en juin et aura un effet rétroactif.

➤ **Fête de l'Aïd**

La date prévisionnelle de l'Aïd se situe entre le 31 juillet et les premiers jours d'août.

La note est en cours de validation avec le Ministère de l'Intérieur. Elle doit prévoir les conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 (le volet inspection est déconnecté de l'aspect sanitaire Covid-19).

Le fonctionnement des abattoirs peut évoluer. Pour les abattoirs temporels, il faut anticiper la distanciation et les équipements de protection.

Il faudra prévoir la sécurisation de l'accueil des fidèles avec un service d'ordre à mettre en place (ce n'est pas le rôle des agents du SVI).

Des échanges sont en cours avec certains départements, les services ayant des difficultés doivent le signaler au BEAD.

➤ **Contractuels dans les SEA**

Les DRAAF recensent les besoins en moyens d'ajustement auprès des DDT(M). Une dotation supplémentaire sera demandée au Ministère de l'Action publique.

➤ **Mobilité des ACEN**

La note de service a été publiée le 28 mai. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 5 juin.

➤ **Médecine de prévention**

Le décret 2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'État vient de paraître. L'administration revient vers les organisations syndicales rapidement.

Le plan de réouverture des établissements dans l'enseignement technique agricole prévoit une expertise médicale systématique sur l'internat, avec une rédaction souple permettant de faire appel, faute de médecin de prévention, à un médecin libéral.

La totalité des chefs d'établissement ont sollicité l'avis d'un médecin, mais dans certains cas le médecin n'a pas voulu s'engager. Une grille d'analyse des ISST sur l'internat est en cours de rédaction.

➤ **RIFSEEP Assistants de service social**

Le MAA doit mettre en place le barème mais pas l'arrêté qui relève des ministères sociaux.

Le groupe de travail a été reporté.



➤ **Accessibilité des documents aux déficients visuels**

Le MAA est engagé dans une politique d'amélioration de la prise en charge du handicap, qui constitue également un axe du plan de transformation numérique.

Le déploiement de l'accessibilité phonique (sourds et malentendants) est en cours.

Pour les déficients visuels, les documents publiés doivent être sous forme accessible aux outils d'aide.

N'hésitez pas à nous signaler si vous constatez que des documents ministériels sont diffusés sous une forme inadaptée afin de permettre une accessibilité à tous.

➤ **Bilan des dossiers ZUS**

388 protocoles ont été envoyés aux agents, les 10 derniers seront envoyés en juin.

Pour les agents qui ont fait un recours auprès d'un tribunal administratif, leur reconstitution de carrière sera réalisée à la fin de l'été.

Les prochaines réunions programmées (CHSCTM le 10 juin, réunion en format CTM début juillet et CTM Formco le 8 juillet) se tiendront en visioconférence.

Les réunions en présentiel ne reprendront pas avant la rentrée de septembre.